

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2704

présenté par
Mme Hignet

ARTICLE 8

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« ainsi que d'investisseurs privés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite exclure les investisseurs privés.